



Protocole sanitaire

Lycée Marmier

Novembre 2020

Toutes les parties surlignées en jaune correspondent à l'adaptation locale au sein du lycée Marmier du protocole national renforcé.

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire. Ils en informent le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les règles de distanciation physique

La distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

Les publics habituellement hébergés peuvent être accueillis dans les internats. Au collège, la distance entre les lits doit être d'au moins un mètre. Au lycée, les chambres sont attribuées de façon individuelle ou, à défaut, entre élèves d'un même groupe en respectant une distanciation physique d'au moins un mètre entre les lits.

Pour le lycée Mamier : la distanciation est organisée afin de ne pas brasser les élèves d'un niveau différent : horaires spécifiques pour la restauration scolaire (11h-12h pour les élèves de 2^{nde}, 12h-13h pour les 1ères, 13h-14h pour les terminales et post BAC avec tables spécifiques) chambres et dortoirs de l'internat organisés par niveaux, récréations décalées par niveaux avec aménagement des horaires.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Au sein du lycée Marmier, des bornes de distribution de gel hydroalcoolique ont été positionnées sur les parcours des élèves ainsi qu'à la restauration scolaire. Une incitation à lavage des mains est assurée par les adultes notamment les personnels de vie scolaire. Les élèves sont incités à se laver les mains à l'issue des enseignements qui nécessitent du partage de matériel (Sciences de l'ingénieur, TP de Sciences physiques ou SVT, TP informatique...).

Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les établissements.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs (à l'exclusion de la restauration scolaire, de la pratique de l'EPS et des chambres attribuées à l'internat) .

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourts, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures. En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

Pour le lycée Marmier, les enseignants veillent à la bonne aération des salles de classe en début de cours toutes les 2h à partir de 10h à savoir sur les créneaux suivants (10h05-10h20, 11h55-12h10, 13h45-14h, 15h50-16h05)

Portes battantes dans les circulations du lycée

Afin d'éviter les manipulations fréquentes de ces portes par les différents usagers de l'établissement, elles seront maintenues ouvertes par un système de calage et des affiches seront mises en place afin d'informer les usagers de la nécessité de cette nouvelle disposition.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. En fonction de leur taille, les établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée. Lorsque le non-brassage entre classes n'est pas possible (notamment en Première, Terminale), la limitation du brassage s'applique par niveau. Cette limitation doit être pleinement opérationnelle au plus tard le 9 novembre 2020. Les points ci-après appellent une attention particulière :

- l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement peuvent être étalés dans le temps. Cette organisation dépend évidemment du nombre d'élèves accueillis, des personnels présents et des possibilités d'adaptation du transport scolaire, y compris celui des élèves en situation de handicap.
- la circulation des élèves dans les bâtiments : les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers).
- les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.
- la restauration scolaire doit être privilégiée. Elle peut être organisée dans les lieux habituels. S'agissant des élèves des lycées, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.

Si la situation sanitaire locale le justifie ou si un établissement au regard de sa taille et de son organisation n'est pas en mesure de respecter les règles posées par le présent protocole, un enseignement à distance pourra être partiellement mis en œuvre, avec l'accord et l'appui du rectorat.

Pour le lycée Marmier ce non-brassage est mis en place par niveaux de classe avec des horaires décalés de récréation, des cours extérieures associées à 1 niveau, des horaires spécifiques de restauration ainsi qu'une limitation du changement de salle de classe quand cela est possible.

Récréations :

2ndes : 8h50 - 9h00 et 14h30 – 14h40

1ères : 9h50 – 10h et 15h30 – 15h40

Terminales et Post Bac : 10h50 – 11h et 16h30 – 16h40

Cours extérieures associées aux différents niveaux :

2ndes : cour côté rue de Doubs

1ères : cour du Gymnase du haut

Terminales : cour du préau D

Post-Bac : cour du Gymnase du haut

Horaires spécifiques de restauration :

2ndes : 11h – 12h

1ères : 12h – 13h

Terminales : 13h – 14h

Post-Bac : 13h – 14h

Dans les parties communes et les files d'attente du self, le rappel du respect de la distanciation physique est effectué par un marquage au sol et un affichage au mur des gestes barrières.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Pour le lycée Marmier : pour limiter les risques et dans l'intérêt collectif, le professeur organise avec ses élèves la désinfection du matériel utilisé et des tables de sa salle de classe avant de libérer une salle de classe qui doit être utilisée durant la journée par un autre groupe d'élèves ou classe. Le matériel nécessaire est mis à disposition dans chaque salle.

La formation, l'information et la communication

Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, chaque établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

Les personnels

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

Les parents

Ils sont informés clairement (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.

Pour le lycée Marmier, l'information a été faite en classe en début d'année concernant le protocole sanitaire et les gestes barrières, les nouvelles dispositions du nouveau protocole sanitaire du 9 novembre seront transmises aux élèves par les professeurs principaux. L'information des parents a été faite en début d'année par la diffusion de la brochure nationale, l'information par mail des spécificités au sein du lycée et par publication sur le site du lycée. Les personnels sont informés par diffusion du présent protocole en insistant sur leur rôle.